

ANNÉE 2024

Programme Départemental d'Insertion du Conseil départemental des Ardennes



APPEL À PROJETS

Actions à vocation sociale et socio-professionnelle à l'attention des bénéficiaires du RSA

- Bassin d'emploi du Sedanais -

Les dossiers de demande de financement accompagnés des pièces requises doivent être impérativement envoyés **pour le 23 septembre 2024** (délai de rigueur).

Le Département des Ardennes s'associe aux démarches de simplification administratives portées par l'État. Les modalités de réponse à cet appel à projets sont dématérialisées :

« demarches-simplifiees.fr »

Tout projet qui serait déposé par un autre canal sera déclaré comme non recevable.

La réponse à l'appel à projets est à déposer via le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/8aa4ab9a-be35-48ee-9971-d9a6629c31fd>

A compter du 24 septembre 2024, plus aucune demande ne pourra être déposée.

CONTENU DU DOSSIER

CONTEXTE	3
OBJECTIFS.....	3
PUBLIC	4
FINANCEMENT ET DUREE.....	4
OFFRE	4
REFERENCEMENT ET MOBILISATION DE L'OFFRE.....	5
CRITERES D'INSTRUCTION ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE ATTENDUES.....	5
SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION	6
MODALITÉS DE DÉPÔT DES PROJETS.....	6
THEMATIQUE 1 : SOLUTIONNER.....	8
THEMATIQUE 2 : (RE)EVALUER ET (RE)DYNAMISER	10
ANNEXE	11

CONTEXTE

La loi du 1^{er} décembre 2008 relative à la généralisation du revenu de solidarité active (RSA) a confié au Département le pilotage du dispositif RSA et la responsabilité de la mise en œuvre de l'insertion des allocataires du RSA par des actions diversifiées favorisant un retour vers l'emploi. Puis, la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 a renforcé l'accompagnement des BRSA en portant l'ambition de réduire le taux de chômage autour de 5 % pour 2027.

Cet accompagnement dit « rénové » doit faciliter la prise en charge d'un parcours d'accompagnement par une gestion conjointe entre le réseau pour l'emploi (France travail, Mission Locale, Cap Emploi) et les services du Conseil départemental.

Dans ce cadre, le Département des Ardennes a été retenu pour être l'un des 47 territoires pilotes d'expérimentation de l'accompagnement rénové des BRSA. En fonction des profils, chaque usager devra réaliser un volume d'heures par semaine sous différentes formes allant de l'immersion en entreprise, l'obtention du permis de conduire, la réalisation de démarches d'accès aux droits, etc... Chaque usager sera accompagné par un référent professionnel avec une nécessité de cadencement d'entretiens et la réalisation d'actions.

Le bassin d'emploi concerné est celui du Sedanais et concerne plus de 1500 usagers orientés et accompagnés par un référent social, socio-professionnel ou professionnel.

En complément de l'action de France Travail qui compte renforcer son offre de service, une des clés de réussite de la loi est le développement d'une offre de service étoffée qui doit permettre à l'usager de disposer d'une palette d'actions visant à pouvoir répondre à ses problématiques de façon simple et pragmatique, l'objectif final demeurant le retour à l'emploi durable.

OBJECTIFS

Ainsi, le présent appel à projets a pour objectifs de :

- développer une offre d'actions cadencées à vocation sociale et/ou socio-professionnelle à l'attention d'un public en insertion,
- proposer une offre qui soit en cohérence avec les besoins du territoire et les enjeux socio-économiques du bassin d'emploi,
- avoir une offre d'actions complémentaire l'une de l'autre qui ne soit pas en doublon de celle déjà proposée par les acteurs historiques et les délégataires du Conseil Départemental en charge de l'accompagnement socio-professionnel.

Important : l'appel à projets n'a pas vocation à proposer des actions à vocation professionnelle, celles-ci demeurant proposées par France Travail ou l'un des membres du Réseau pour l'Emploi.

L'offre devra être diversifiée et territorialisée. Une attention particulière sera apportée pour qu'elle soit en cohérence avec les problématiques de mobilité des usagers.

A noter : il s'agit avant tout d'un accompagnement collectif d'usagers dont le nombre de participants doit permettre d'encourager l'engouement collectif et de respecter la qualité de la pédagogie déployée.

PUBLIC

Le public concerné est composé de bénéficiaires du RSA et de demandeurs d'emploi de longue durée délégués par France Travail, et accompagnés par un prestataire du Conseil Départemental des Ardennes.

Cet appel à projets concerne exclusivement le bassin d'emploi du Sedanais (tous les usagers concernés résident sur ce territoire), cf. liste des communes en annexe.

FINANCEMENT ET DUREE

Les actions pourraient débuter dès la notification d'accord de financement au porteur de projet (4ème trimestre 2024) et se dérouler jusqu'au 31 décembre 2025.

Le Conseil Départemental incite le porteur de projet au cofinancement de son action avec d'autres partenaires afin de favoriser sa lisibilité et la proposer à une diversité de publics. Cela concourt également à une plus grande solidité de son modèle économique.

Le groupement de plusieurs structures portant une opération commune est autorisé. En cas de financement de l'opération, la convention sera établie au nom de la structure ayant répondu à l'appel à projets (démarches simplifiées), laquelle engagera le groupement dont elle est mandataire.

OFFRE

L'appel à projets est divisé en deux grandes catégories :

THEMATIQUE I : SOLUTIONNER

Cela doit permettre à un usager qui rencontre des obstacles l'empêchant de façon immédiate d'accéder à un emploi de développer son autonomie pour mener à bien des démarches d'insertion et solutionner des problématiques diverses (liste non exhaustive) :

- gestion des démarches administratives, accès aux droits
- isolement et/ou sédentarité
- confiance et estime de soi
- logement et budget
- maîtrise de la langue française
- garde d'enfants

(cf en page 8 le détail des actions attendues et des résultats escomptés)

THEMATIQUE 2 : (RE) EVALUER ET (RE)DYNAMISER

Selon une étude sociologique réalisée par le Cabinet ASDO dans le cadre du SPIE, un profil d'usagers a été identifié comme « les démobilisés ». Il s'agit d'usagers qui sont réputés employables mais qui expriment un rapport négatif au travail et qui ont des difficultés à se (re)mobiliser. Par ailleurs, ce sont des usagers qui ont le plus souvent une ancienneté dans le dispositif RSA supérieure à 7 ans (40 % le sont sur le bassin d'emploi de Sedan).

Pour plus d'informations, vous avez la possibilité de télécharger l'étude ASDO (cf. page 6 sur les modalités de dépôt des projets).

L'enjeu est de proposer pour ce public des actions pour :

- (Ré)évaluer le projet professionnel au regard des capacités de l'utilisateur et des réalités économiques
- (Re)dynamiser l'utilisateur par une action courte et intensive

A noter : cette action se déroule en complément de l'accompagnement individuel et a surtout vocation à redynamiser les parcours latents.

(cf en page 10 le détail des actions attendues et des résultats escomptés)

REFERENCEMENT ET MOBILISATION DE L'OFFRE

Un des enjeux sera de permettre que cette offre soit la mieux connue de tous et facilement mobilisable par les professionnels en charge de l'accompagnement et les usagers concernés.

Aussi, il importe que l'offre retenue soit référencée (si ce n'est pas déjà le cas) via une application (de type DORA ou tout autre outil préconisé par le Conseil Départemental) qui permet, d'une part, de connaître la nature de l'offre : lieu, contenu, modalités pratiques d'inscription... et, d'autre part, de pouvoir la mobiliser et la suivre le plus facilement possible : processus dématérialisé d'inscription, de suivi des inscrits, de validation, de réponse...

Tous les professionnels de l'insertion partenaires du Conseil Départemental (CCAS, Services sociaux du Conseil Départemental, délégataires, membres du Réseau pour l'Emploi) seront habilités à mobiliser l'offre directement.

CRITERES D'INSTRUCTION ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE ATTENDUES

Les porteurs de projet doivent démontrer :

- la prise en compte de l'action proposée avec les besoins et ressources du territoire,
- leur capacité à placer l'utilisateur dans une logique de progrès et à générer une participation active,
- la prise en compte des besoins et aptitudes des publics en insertion,

- leur qualification et l'expérience des professionnels assignés à l'action,
- la complémentarité et plus-value de l'action avec celles existantes sur le territoire visé,
- la capacité à développer une pédagogie active avec une méthodologie adaptée à un public en insertion,
- la capacité à proposer des supports innovants et une approche renouvelée.

Comme indiqué ci-dessus, il est attendu que le porteur de projet propose une pédagogie active permettant au public concerné d'expérimenter, tester, comprendre. Les attendus sont doubles :

- **Stimuler** l'usager pour l'aider à solutionner et/ou construire et développer son projet en privilégiant sa capacité à agir et en le rendant acteur de son parcours d'insertion
- **Proposer un cadre pour valoriser et développer** ses potentiels en le rapprochant des réalités professionnelles.

L'accent sera également mis sur la capacité du porteur de projet à développer une pédagogie adaptée à un public en insertion. L'enjeu est de progresser vers une logique d'emploi et/ou de participer à d'autres actions à vocation professionnelle (formation qualifiante, ateliers du réseau pour l'emploi, etc.).

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION

Le porteur de projet devra mettre en place des outils de suivi et d'évaluation permettant d'apprécier la réalisation de l'opération, sa qualité (contenu, méthodes pédagogiques mise en œuvre...) et ses résultats.

Des réunions de suivi sur le dispositif global seront réalisées régulièrement, ainsi qu'un comité de pilotage annuel dans lequel un bilan quantitatif et qualitatif devra être produit.

Le porteur de projet conservera et sera en mesure de présenter les documents relatifs au suivi des usagers.

MODALITÉS DE DÉPÔT DES PROJETS

Les dossiers de demande de financement, accompagnés des pièces requises, doivent être impérativement déposés pour le 23 septembre 2024 (délai de rigueur), via l'outil « **demarches-simplifiees.fr** » » <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/8aa4ab9a-be35-48ee-9971-d9a6629c31fd>

Dans le formulaire dématérialisé, le porteur de projet présentera :

- Son activité et son expérience/expertise par rapport au projet proposé
- Le volume de participants qu'il propose d'accueillir sur l'action, dont le nombre de BRSA
- Les lieux d'accueil du public
- Le contenu de l'action (calendrier, organisation, gestion administrative, méthode employée...)
- Les moyens matériels dédiés à la mise en œuvre de l'action
- Les moyens humains mobilisés

- Les modalités de suivi et d'évaluation de l'action
- Le coût prévisionnel de l'action et le montant du financement sollicité auprès du Conseil départemental

Pièces à joindre :

- Statuts
- Derniers bilan et compte de résultat certifiés
- Budget prévisionnel de l'action (selon le modèle joint au formulaire)
- RIB
- Fiche d'attestation de dépôt de la demande de financement dûment datée et signée (selon le modèle joint au formulaire)

Les dossiers incomplets ne seront pas instruits.

Le Conseil départemental se réserve la possibilité de demander des précisions et/ou toute pièce complémentaire utile : par écrit, par mail, par téléphone ou lors d'une rencontre avec le porteur de projet.

THEMATIQUE 1 : SOLUTIONNER

A/ LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT ET/OU LA SEDENDARITE

Public visé : des usagers isolés, en ville comme à la campagne, qui sont éloignés des institutions quelles qu'elles soient et qui sont empêchés pour des raisons diverses (forte précarité, défiance des administrations, phobie diverse, addiction, etc). Par ailleurs, il peut également y avoir des difficultés de mobilité.

Objectif : Soutenir ces publics par des actions favorisant l'inclusion et le pouvoir d'agir. Une attention particulière sera portée pour « aller vers » ces publics et être au plus proche de l'utilisateur. Le porteur de projet doit proposer une démarche active permettant à l'utilisateur de retrouver une motivation et (re)trouver une confiance en son référent.

Exemples d'activités (liste non exhaustive) :

- Séjour de rupture, création d'un projet collectif, animation culturelle, sportive, ateliers à visée d'insertion socio-professionnelle et action de prévention permettant de lutter contre les effets de la sédentarité.

Déroulement et nombre de participants : à définir par le porteur de projet mais au regard de l'action, des petits groupes sont possibles.

B/ DEVELOPPER LA CONFIANCE ET L'ESTIME DE SOI

Public visé : des usagers qui souhaitent travailler leur autonomie, leur capacité à entreprendre, à se positionner et à se valoriser.

Objectif : Au-delà de la création de lien social et de mixité des actions pouvant être proposées, une attention particulière sera portée à la dynamique de l'action et la nécessité qu'elle s'inscrive dans une logique de parcours, avec des approches novatrices.

Déroulement et nombre de participants : à définir par le porteur de projet.

C/ SE REAPPROPRIER LA LANGUE FRANCAISE

Public visé : Deux types de publics sont visés :

- Les usagers rencontrant des difficultés importantes d'écriture ou de lecture de la langue française (avec au minimum un niveau 2 du test EVA).
- Le public allophone souhaitant renforcer la maîtrise parlée de la langue française (en complément des cours délivrés par l'Office Français de l'Immigration) et s'adressant ainsi à des personnes avec un niveau de base.

Objectif : mettre en œuvre une dynamique territoriale fédératrice de lutte contre l'illettrisme avec une pédagogie active et adaptée au public en insertion. Pour les publics allophones, l'enjeu est avant tout de se situer dans un apprentissage en vue d'une prise d'emploi.

Déroulement et nombre de participants : à définir par le porteur de projet.

D/ FACILITER LES MODES DE GARDE

Public visé : des usagers qui ont des enfants en bas âge et qui éprouvent des difficultés à les faire garder.

Objectif : Au-delà des freins financiers et logistiques liés à la garde d'enfants, l'objectif est de travailler les représentations associées aux différents modes de garde (assistant maternelle, crèche, halte-garderie, etc.), de faire accepter la séparation et de lever les freins culturels et psychologiques liés à la garde d'enfant.

Déroulement et nombre de participants : à définir par le porteur de projet.

E / FAIRE FACE AUX EXIGENCES NUMERIQUES

Public visé : des usagers qui n'ont pas ou peu de connaissances dans le domaine numérique et qui ont des difficultés à faire valoir leurs droits et/ou s'inscrire dans une démarche de recherche d'emploi.

Objectif : Lutter contre la fracture numérique et développer des capacités numériques à visée de gestion administrative et financière de la vie courante. Cela doit permettre également de faciliter toutes actions permettant la recherche d'emploi et/ou la construction d'un projet professionnel.

Déroulement et nombre de participants : à définir par le porteur de projet.

THEMATIQUE 2 : (RE)EVALUER ET (RE)DYNAMISER

Public visé : des usagers « démobilisés » avec une ancienneté dans le dispositif RSA supérieure à 7 ans et pour qui il est nécessaire de revoir la situation.

A/ (RE)EVALUER

Objectif : Réévaluer la situation professionnelle (compétences, capacités, savoir-faire, savoir-être...). Requestionner le projet professionnel et le confronter aux difficultés rencontrées et/ou aux réalités du monde économique (métiers en tension). Savoir déconstruire une situation qui stagne pour en reconstruire une nouvelle.

Déroulement et nombre de participants : à définir mais des petits groupes sont possibles. Une attention particulière sera portée sur la nécessité d'avoir une pédagogie active renouvelée et nécessairement « différente » de l'accompagnement individuel classique.

B/ (RE)DYNAMISER

Objectif : En complément de l'action d'évaluation décrite ci-dessus, il s'agit de redynamiser une situation, réinterroger les différents vecteurs d'épanouissement de l'utilisateur et son rapport au travail. Refaire le point sur la mobilité professionnelle et essayer qu'il puisse (re)trouver la confiance nécessaire pour être actif dans la recherche d'emploi et/ou toute action à vocation professionnelle.

Déroulement et nombre de participants : à définir mais des petits groupes sont possibles. Une attention particulière sera portée sur la nécessité d'avoir une pédagogie active renouvelée et nécessairement « différente » de l'accompagnement individuel classique.

Les actions A et B peuvent être complémentaires et s'inscrire dans une logique de parcours.

ANNEXE

Communes composant le territoire d'expérimentation de l'accompagnement renouvelé
des allocataires du RSA (Bassin d'emploi de Sedan)

Classement par code postal

08110 Blagny
08110 Carignan
08110 Escombres-et-le-Chesnois
08110 Les Deux-Villes
08110 Linay
08110 Matton-et-Clémency
08110 Messincourt
08110 Mogues
08110 Osnes
08110 Pure
08110 Sachy
08110 Sailly
08110 Tremblois-lès-Carignan
08110 Tétaigne
08110 Williers
08140 Bazeilles
08140 Brévilly
08140 Daigny
08140 Douzy
08140 Francheval
08140 La Moncelle
08140 Mairy
08140 Pouru-Saint-Remy
08140 Pouru-aux-Bois
08140 Rubécourt-et-Lamécourt
08140 Villers-Cernay
08200 Balan
08200 Fleigneux
08200 Floing
08200 Givonne
08200 Glaire
08200 Illy
08200 La Chapelle
08200 Saint-Menges
08200 Sedan
08200 Wadelincourt
08210 Amblimont
08210 Autrecourt-et-Pourron
08210 Beaumont-en-Argonne
08210 Euilly-et-Lombut
08210 Létanne
08210 Mouzon
08210 Vaux-lès-Mouzon
08210 Villers-devant-Mouzon
08210 Yoncq
08330 Vrigne-aux-Bois

08350 Bosseval-et-Briancourt
08350 Cheveuges
08350 Chéhéry
08350 Donchery
08350 Noyers-Pont-Maugis
08350 Saint-Aignan
08350 Thelonne
08350 Villers-sur-Bar
08370 Aulflance
08370 Bièvres
08370 Fromy
08370 Herbeuval
08370 La Ferté-sur-Chiers
08370 Malandry
08370 Margny
08370 Margut
08370 Moiry
08370 Puilly-et-Charbeaux
08370 Sapogne-sur-Marche
08370 Signy-Montlibert
08370 Villy
08390 Artaise-le-Vivier
08390 Le Mont-Dieu
08390 Stonne
08450 Angecourt
08450 Bulson
08450 Chémery-sur-Bar
08450 Haraucourt
08450 La Besace
08450 La Neuville-à-Maire
08450 Maisoncelle-et-Villers
08450 Raucourt-et-Flaba
08450 Remilly-Aillicourt